La reconnaissance des compétences professionnelles des migrants, un véritable parcours du combattant

17.03.2022 La reconnaissance des compétences professionnelles des migrants, un véritable parcours du combattant

Les migrants installés au Maroc de manière régulière, notamment les Subsahariens, ont du mal à accéder au marché de l'emploi. Et pour cause, l'absence d'un mécanisme unifié et agréé par l'État pour reconnaître leurs compétences professionnelles. C'est l'une des principales conclusions d'une étude réalisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en partenariat avec le ministère de l'Intérieur. L'étude formule des recommandations à même de permettre de dépasser cette contrainte et partant contribuer à améliorer la Stratégie nationale d'immigration et d'asile.

Bien que le taux d'alphabétisation des migrants subsahariens (43.000) installés au Maroc de façon régulière dépasse les 95%, la majorité d'entre eux ne disposent pas de diplômes permettant d'attester leur savoir ou leur qualification. Par conséquent, cette communauté a du mal à intégrer le marché de l'emploi. Elle affiche donc un taux de chômage de l'ordre de 24,6%, suivie des Maghrébins avec 13,2%. Ces statistiques et bien d'autres ont été récemment dévoilées par une étude réalisée par le bureau de la Commission économique pour

l’Afrique (CEA) en Afrique du Nord en partenariat avec l’Observatoire national de la migration relevant du ministère de l’Intérieur.

Intitulée «Reconnaissance des compétences des migrants africains au Maroc», cette enquête qualitative lancée le 21 mai 2021 s’est fixé pour objectif l’évaluation des politiques nationales en termes de reconnaissance des compétences africaines en vue de proposer des recommandations pouvant contribuer à améliorer la Stratégie nationale d’immigration et d’asile lancée par le Royaume et soutenir le Maroc dans la mise en œuvre des Agendas 2030 et 2063 et des recommandations du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM). Selon donc les principales conclusions de cette étude, les migrants provenant d’Afrique subsaharienne occupent le taux le plus faible de postes hautement qualifiés et décisionnels. «La grande partie des migrants sont faiblement qualifiés et doivent donc passer par la procédure de validation des acquis de l’expérience.

Par ailleurs, l’étude a montré qu’il n’existait pas de mécanisme unifié et agréé par l’État que les migrants, mais aussi les nationaux, peuvent saisir pour la reconnaissance de leurs compétences. Il existe trois grandes voies de reconnaissance des compétences, à savoir la procédure de reconnaissance des diplômes chapeautée par le ministère de l’Éducation nationale, et les procédures de validation des acquis professionnels et des formations certifiantes gérées par le ministère de l’Emploi», nous explique Yousra Abourabi, consultante auprès de la Commission économique africaine et auteure de l’étude. En effet et comme le souligne l’auteure de cette étude, il existe trois principales voies de reconnaissance des diplômes, mais ces voies présentent plusieurs insuffisances.

Pour ce qui est de l’équivalence des diplômes, par exemple, l’étude indique que toutes les professions ne sont pas réglementées par la loi marocaine. Par ailleurs, les procédures demeurent longues et fastidieuses, malgré le lancement du chantier de digitalisation de l’administration. La deuxième possibilité, la procédure de validation des acquis par expérience, n’est pas fluide non plus. Instituée en 2006, cette procédure n’intègre pas tous les métiers et n’est donc pas déployée de «façon complète». Il en est de même pour la troisième option, la formation professionnelle, dite formation certifiante, qui ne couvre pas tous les emplois. Pour pallier donc ces insuffisances, l’étude recommande la mise en place d’un mécanisme national qui centralisera toutes les voies de reconnaissance des compétences. Cet outil, qui serait accessible aussi bien aux migrants qu’aux nationaux, facilitera l’intégration des migrants dans le tissu socioéconomique.

Source : https://lematin.ma/express/2022/reconnaissance-competences-professionnelles-migrants-veritable-parcours-combattant/373439.html#:~:text=Intitul%C3%A9e%20%C2%ABReconnaissance%20des%20comp%C3%A9tences%20des,pouvant%20contribuer%20%C3%A0%20am%C3%A9liorer%20la